

Bureau des procédures environnementales

Commune de DOIGNIES

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

La société EDPR Energies France (anciennement société Le Chemin de la Corvée), dont le siège social est situé 25 quai Panhard et Levassor 75013 PARIS, a déposé un dossier en vue d'obtenir l'autorisation environnementale d'exploiter un parc éolien composé de quatre aérogénérateurs et un poste de livraison sur le territoire de la commune de DOIGNIES.

Cette demande sera soumise à enquête publique en mairie de DOIGNIES, place de la mairie 59400 DOIGNIES (siège de l'enquête), **pendant trente-deux jours consécutifs, du lundi 29 janvier à 9 heures au jeudi 29 février 2024 à 17 heures** où le public pourra prendre connaissance du dossier contenant notamment l'étude d'impact et l'étude de dangers, une note de présentation non technique, l'avis de l'autorité environnementale et les éléments de réponse tous les jours ouvrables aux heures d'ouverture de la mairie (sous réserve de fermeture exceptionnelle) et formuler ses observations sur le registre ouvert à cet effet.

Celles-ci pourront également être transmises :

- par voie électronique sur le registre dématérialisé dédié à cette enquête :

<https://www.registre-numerique.fr/projet-eolien-doignies>

ou par courriel via l'adresse suivante : projet-eolien-doignies@mail.registre-numerique.fr.

(préciser en objet enquête publique parc éolien de Doignies) ;

- de façon orale au commissaire enquêteur pendant ses permanences ;

- par courrier envoyé en mairie de DOIGNIES, siège de l'enquête publique, à l'adresse suivante : mairie de DOIGNIES, place de la mairie 59400 DOIGNIES, à l'attention de monsieur le commissaire enquêteur (en précisant sur l'enveloppe : enquête publique parc éolien de Doignies) ;

Le public est averti que toutes les observations et propositions seront accessibles sur le registre dématérialisé.

Monsieur Patrick DATHY, consultant à la retraite, en sa qualité de commissaire enquêteur, se tiendra à la disposition du public en mairie de DOIGNIES, siège de l'enquête, au lieu de consultation du dossier les lundi 29 janvier 2024 de 9h00 à 12h00, jeudi 8 février 2024 de 14h00 à 17h00, samedi 17 février 2024 de 9h00 à 12h00, vendredi 23 février 2024 de 9h00 à 12h00 et jeudi 29 février 2024 de 14h00 à 17h00.

Pendant toute la durée de l'enquête, une version numérique du dossier sera directement accessible sur le site internet du registre numérique : <https://www.registre-numerique.fr/projet-eolien-doignies> et depuis le site internet des services de l'État dans le Nord : <http://nord.gouv.fr/icpe-eoliennes-autorisations-2024>

Un poste informatique sera également à la disposition du public afin de consulter le dossier dématérialisé d'enquête aux heures d'ouverture de la préfecture du Nord – 12 rue Jean Sans Peur – 59039 LILLE, du lundi au jeudi de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h00 et le vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 15h30 sur rendez-vous uniquement.

Des informations complémentaires relatives au projet peuvent être demandées auprès de Monsieur Quentin PARES, chef de projets éoliens, société EDPR France Holding tél : 06 79 10 85 54, adresse mail : quentin.pares@edp.com

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront mis à la disposition du public sur le site internet des services de l'État dans le Nord : <http://nord.gouv.fr/icpe-eoliennes-autorisations-2024>, à la préfecture du Nord ainsi que dans la mairie de DOIGNIES pendant une durée d'un an.

A l'issue de cette phase d'enquête, le préfet du Nord prendra une décision d'autorisation environnementale ou de refus d'exploitation au titre des installations classées pour la protection de l'environnement.